

**CHAMPIONNAT ROMAND PAR EQUIPE (CRE)**  
**Organisé par le l'Association Suisse des Golfeurs Seniors (ASGS)**  
Concept pour la participation et le management

*Les directives et conditions générales relatives à la participation au CRE sont contenues dans le document intitulé :*

*« Concept pour la participation aux tournois et autres manifestations organisées par l'Association Suisse des Golfeurs Seniors » ASGS*

Seules quelques particularités spécifiques à l'organisation et à la participation à cette compétition sont précisées ci-dessous, sachant que la Section Senior du Golf Club de Sierre entend inscrire à cette compétition deux équipes (Sierre 1 et Sierre 2), avec pour objectif que l'une d'entre elles soit classée dans le TOP 6 à l'issue de la compétition.

Management : Chaque équipe est dirigée par un « team leader » à savoir pour :  
Sierre 1 :  
Schefer Serge (078 620 5652 / [serge.schefer@netplus.ch](mailto:serge.schefer@netplus.ch))  
Sierre 2 :  
Wagemakers Frank (079 512 8840 / [fwagemakers@netplus.ch](mailto:fwagemakers@netplus.ch))

Déroulement : Par saison golfique, 4 rencontres (2 x à domicile + 2 x à l'extérieur) à caractère éliminatoire seront organisées et celles-ci se dérouleront en principe à partir du mois d'avril pour se terminer au plus tard à la fin du mois d'août.  
Une fois les Clubs désignés à se rencontrer pour la saison concernée, les teams leaders en collaboration avec leurs homologues des Clubs désignés doivent fixer les dates des matchs, en accord également avec les secrétariats respectifs et communiquer le plus rapidement possible les dates aux participants.

Pour chaque rencontre, 8 joueurs sont « convoqués »  
Les joueurs non convoqués sont considérés comme de potentiels remplaçants et restent donc à disposition des teams leaders jusqu'à la date de la rencontre.  
Le tableau des rencontres et des joueurs concernés sera disponible sur le lien de la Section des Seniors du site du Golf Club de Sierre.  
Le règlement, les formules de jeux et l'attribution des points sont à disposition sur le site de l'ASGS.  
(<https://www.asgs.ch/media/files/2022-11-24-Reglement-championnat-equipes.pdf>)

Engagement : Chaque participant au CRE s'engage à se conformer aux instructions mentionnées dans ledit concept et à faire preuve de disponibilité et d'engagement, afin d'assurer le bon déroulement des rencontres organisées.  
Il informera dès que possible son team leader de ses indisponibilités.  
La sélection des joueurs convoqués reste à la libre appréciation du responsable ASGS ou du team leader en fonction de l'évolution des résultats, de l'assiduité et de la disponibilité des participants.  
Chaque participant s'engage également à faire en sorte que la représentativité de la Section soit conforme aux engagements qu'elle a pris vis à vis des organisateurs de la CRE et qu'elle ne puisse nuire à sa réputation (tenue, comportement, fair-play).  
Ce concept est adaptable en tout temps afin de répondre au mieux au règlement du CRE.

05.02.2023